1020 1020 1000

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR (1) 16 4 25 .CO

TANINDRAZANA – TOLOM-PIAVOTANA – FAHAFAHANA

00106

OCIONIAN DISTRA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DU PLAN

UNITE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT

PROJET MAG/87/P02

Synthèse des Analyses Sectorielles Etudiant les Interactions entre la Population et le Developpement



Document de base pour l'élaboration de la politique nationale de population



COMÎTE TECHNIQUE INTERMINISTERIEL AD-HOC SUR LA POPULATION ET DEVELOPPEMENT PLASO

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR

TANINDRAZANA - TOLOM-PIAVOTANA - FAHAFAHANA

16420

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DU PLAN

UNITE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT

BIT/FN

PROJET MA

Synthèse des Analyses Sectorielle Etudiant les Interactions entre la Popul et le Developpement



Document de base pour l'élaboration de la politique nationale de population

COMITE TECHNIQUE INTERMINISTERIEL AD-HO SUR LA POPULATION ET DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR Tanindrazana-Tolom-piavotana-Fahafahana

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DU PLAN

UNITE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT

BIT/FNUAP
PROJET MAG/87/P02

/	TWIMESE	DES		ALYSES	· _/	ECTOF	ELLI!	ES	₹ MODI	ANT
	LES	_Z nte	RACTI O N	is e	NTRE	LA	ر)	OPULA!	PION	
]	ET I	Æ	∠) ev.	ELOPPE	MENT			
	1.			F-A-1872-\$198-\$19-\$19-\$19-\$19-\$19-\$19-\$19-\$19-\$19-\$19						
	Docume	ent de	base	pour	l'éla	orati	on	de	là	

politique nationale

population

_/(/OTE DE _/) RESENTATION

Afin de mieux comprendre le mécanisme de développement en mettant en évidence les interactions entre la dynamique de la population et la croissance économique dans le contexte socio-culturel malgache, l'élaboration d'une politique de population s'avère indispensable. Cette politique soutiendra la stratégie globale de développement dans le prochain plan quinquennal 1991 - 1995.

La démarche adoptée pour le développement de cette politique nationale de population comprend les étapes suivantes :

- 1. Tenue du séminaire national sur la "Population et le Développement" à Antananarivo du 21 au 24 Avril 1987, qui a fait ressortir certains problèmes pour lesquels il a été recommandé d'entreprendre des études sectorielles.
- 2. Des travaux de recherche portant sur le facteur population et ses interrelations avec les différents secteurs socio-économique sont entreprises à l'Unité de Population et Développement, de la Direction Générale du Plan.
- 3. Les résultats de ces études sont soumis à un Comité Technique Interministériel (CTI) dont les membres, dûment mandatés par leur département sont chargés de receuillir les avis de leur organisme respectif, afin de les soumettre au CTI.
- 4. Les recommandations issues des réunions du CTI ont fait l'objet d' une synthèse en vue de préparer le document de base devant servir à l'élaboration de la politique nationale de la population.

Ce document préparé par la Commission Technique de Synthèse présente le résumé de l'ensemble des études sectorielles réalisées par l'Unité de Population et Développement. Il sera soumis à l'appréciation du Comité Technique Interministériel ad-hoc sur la "Population et le Développement", et sera ensuite remis au Comité de Rédaction, qui se chargera de la formulation de la politique nationale de la population. Ledit Comité aura pour tâche de :

- a) Décrire la situation socio-démographique et économique du pays ;
- b) Fixer les objectifs à atteindre à court, moyen et long terme ;
- c) Déterminer les voies et moyens pour atteindre les objectifs fixés.

: / Endances et / Aracteristiques de la / Opulation :

DE _)/(_Adagascar

1 - LE VOLUME DE LA POPULATION

D'après l'enquête socio-démographique de 1984, la population de Madagascar est estimé à 9.608.000 habitants. Selon les projections démographiques officielles, cette population s'établira à 14.180.000 habitants en 1999, et atteindra 26.443.000 en l'an 2024 (hypothèse moyenne).

2 - LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

La population de Madagascar est très jeune puisque 44,3 % des Malgaches ont moins de 15 ans, 54,9 % moins de 20 ans, alors que 5,5 % seulement ont 60 ans et plus.

Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes puisque le rapport de masculinité est de 96,6 hommes pour 100 femmes.

3 - LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La population de Madagascar est inégalement répartie. Le Sud-Ouest

et le Moyen-Ouest sont faiblement peuplés, alors que le Centre et les Côtes Orientales sont surpeuplés.

Plus de la moitié (52 %) de la population globale se trouve concentrée sur un peu plus d'un dixième (13 %) de la superficie totale du pays.

4 - URBANISATION

Malgré le retard observé par rapport aux pays africains, le phénomène d'urbanisation a connu une expansion rapide au cours des 15 dernières années. Le recensement de 1975 a fourni un taux d'urbanisation de 13 %; en 1984 ce taux est de 19 %.

Selon les projections officielles (hypothèse moyenne) le taux d'urbanisation serait de 30 % en l'an 2000, et en 2024 près de la moitié (48 %) de la population de Madagascar serait des citadins.

5 - LA FECONDITE

Le niveau de la fécondité a très peu varié au cours des 20 dernières années, le taux brut de natalité est resté autour de 45 naissances vivantes pour 1000 habitants.

Le nombre moyen de naissances vivantes par femme est de 5,49 avec une différence très marquée entre le milieu urbain (3,57 enfants par femme) et le milieu rural (5,88 enfants par femme).

6 - LA MORTALITE

Une baisse rapide de la mortalité fut observée depuis 1950 jusqu'en 1970, faisant passer l'espérance de vie à la naissance de 30 à 45 ans environ.

A partir de cette période, une décélération sensible a été enregistrée. L'espérance de vie de la population malgache est estimée à 50,4 ans en 1984.

Les dernières enquêtes réalisées ont montré une tendance à la hausse de la mortalité depuis 1980.

7 - L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE

L'accroissement de la population de Madagascar est presque exclusivement déterminé par les naissances et les décès. La balance migratoire est très faible, les migrations internationales n'ont pratiquement aucun effet sur la variation de l'effectif de la population malgache.

En 1984, le taux d'accroissement naturel de la population, c'est à dire la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité, est estimé à 2,7 %. Ce taux correspond à un temps de doublement de 26 ans.

00		_/OCIALE	et <u>/ulturelle</u>	
0 .	ACE	AU		0

Considérant le développement comme un processus visant la satisfaction des conditions qui permettent l'épanouissement tant individuel que collectif de la population ;

Considérant qu'une politique de population vise un type de développement où les ressources humaines constituent la donnée: la plus précieuse ;

Constatant que le développement est déterminé, non en vertu de schémas préétablis, mais en fonction de la nature de la population, de sa composition, de ses aspirations et valeurs, et de ses potentialités ;

Compte tenu des risques que fait encourir une polarisation socioculturelle entre la masse et les organes de décisions ;

Reconnaissant la nécessité de faire coîncider les visées et les moyens à la nature de la population afin de libérer les facultés créatrices dans le sens de son identité propre.

RECOMMANDE

DΕ

- 1. Identifier les structures sociales, la composition des groupes constitutifs de la société malgache et les relations qu'ils entretiennent entre eux, ainsi que les problèmes spécifiques à chaque groupe de la population ;
- 2. Eviter de chercher à transformer la société malgache pour qu'elle se modèle sur un schéma théorique considéré comme idéal. Cette mutation dirigée pourrait être source de tension sociale et de désorganisation de la société en s'attaquant à la nature et à la spécificité culturelle de la population ;
- 3. Tenir compte de l'influence réciproque entre la "mentalité" de la population et l'environnement économique, social, culturel et politique dans lequel elle évolue. La psychologie sociale montre clairement que le comportement de la population est façonné par son environnement et qu'inversement, ce dernier est modifié par cette mentalité;
- 4. Considérer comme fondamentale le droit à l'information de la population sur les décisions prises par les autorités publiques concernant la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays, afin de responsabiliser chaque citoyen et de créer un climat de confiance entre dirigeants et administrés ;
- 5. Prendre pour moteur les valeurs et aspirations de la population afin de l'inciter à réaliser son propre développement ;
- 6. Conscientiser chaque citoyen sur sa contribution à la **tâc**he commune dans le processus de développement. Cette prise de conscience devrait partir

de son rôle d'artisan du bien être de sa cellule familiale, pour rayonner ensuite au sein de la communauté, pour parvenir enfin au niveau de la nation toute entière ;

- 7. Tirer profit de l'héritage technologique, des savoirs agricoles, d'élevage et artisanaux. Leur connaissance devrait servir de base aux innovations proposées afin de substituer aux stratégies de rupture, génératrice de dévalorisation, des stratégies d'accumulation technique;
- 8. Adapter la technique aux besoins de la population, plutôt que de chercher à modifier le mode de vie de la population pour le faire coîncider avec les exigences de la technique.

III

8	/) OPULATION	ET	ONDITION	/ OCIALE	0				
ů		17.7	\(ONDITION	_/ OCIALE	0				
000					8				

Constatant que la désintégration du noyau familial, surtout dans les milieux défavorisés, est source de marginalisation, d'exclusion, d'insécurité, et d'instabilité entravant le développement économique et social du pays ;

Constatant que la tendance à l'augmentation du nombre de "famille errante" est une expression de dégradation de la condition sociale ; Reconnaissant que l'accès aux services collectifs, aux activités culturelles et aux loisirs constitue déjà une forme de protection sociale et que la privation de ces avantages est un facteur favorisant l'apparition des fléaux sociaux ;

Considérant que les efforts déployés par la majorité de la population pour sa survie ne suffisent plus pour qu'elle puisse accéder à une condition de vie décente ;

Constatant que les retombéss des problèmes de population sur la condition sociale en général exposent un nombre de plus en plus élevé d'individus aux risques de précarité, faisant ainsi d'eux de futurs demandeurs d'un accompagnement social.

RECOMMANDE DE

- 1. Apprécier la condition sociale du pays par l'augmentation (ou la réduction) du nombre des familles réduites à une situation de précarité, d'insécurité, de pauvreté, et d'indigence ; par l'importance des fléaux sociaux ; et par la fréquence des activités repréhensibles légalement et moralement qui ne sont autres que diverses formes de stratégie de survie ;
- 2. Prendre des mesures tendant à prévenir tout danger menaçant la cohésion familiale et veiller à l'application stricte des lois protégeant la famille ;
- 3. Considérer le logement comme un besoin vital protégeant la cellule familiale, car l'habitation présente un intérêt social (refuge), un intérêt psycho-affectif (avoir un chez-soi), et un intérêt juridique (domicile fixe) ;

- 4. Améliorer l'information, notamment à travers les médias, de l'ensemble de la population et en particulier de la jeunesse, sur la nature et l'ampleur des situations de précarité et de grande pauvreté, et sur les mécanismes qui y conduisent, ainsi que les moyens susceptibles d'éviter ces conséquences néfastes;
- 5. Eviter les assistances sans contrepartie des bénéficiaires, et prévenir la pérennisation des villages d'enfants errants en ne considérant cette action que comme une solution d'urgence, la famille étant le seul milieu où l'enfant peut réellement s'épanouir ;
- 6. Susciter des actions de type mutualiste là où le système de sécurité sociale est difficilement envisageable (exemple : Pharmacie Communautaire Villageoise.);
- 7. Stimuler et appuyer les initiatives communautaires visant à faire bénéficier toutes les catégories de la population, et notamment les plus défavorisées de tout avantage généré par les projets locaux ;
- 8. Donner aux groupes vulnérables (les personnes du troisième age, les handicapés, les enfants abandonnés, les femmes sans foyer ...) les possibilités de s'épanouir, tant sur le plan social qu'économique.

IV

: ______ CONDITION DE LA _______ :

Considérant le rôle fondamental que doit jouer la femme dans le processus de développement ;

Constatant la survivance des valeurs traditionnelles dans les attitudes et comportements à l'égard des femmes et des rôles qui leur sont dévolus ;

Reconnaissant que l'éducation constitue un facteur de progrès social et contribue à atténuer les différences entre les sexes ;

Constatant que la femme malgache encourt des risques de morbidité et de mortalité élevées liés à une forte fécondité et que son état sanitaire défectueux affecte sa participation à la production nationale;

Constatant que le cantonnement des femmes dans leur fonction reproductrice et dans des rôles stéréotypés de production économique rappelant leurs activités domestiques constitue un frein à leur épanouissement et au développement du pays ;

Constatant que le méconnaissance par les femmes malgaches de leurs droits ne leur permet pas de s'épanouir malgré les conditions juridiques du pays qui favorisent l'élimination de toute discrimination à leur égard.

RECOMMANDE DE

1. Encourager les femmes à s'engager dans les branches techniques et scientifiques qui peuvent les orienter vers des secteurs économiques nouveaux et prometteurs ;

- 2. Renforcer les prestations de services de planification de la famille en vue d'éviter les grossesses à haut risque, et les intégrer aux programmes de santé maternelle et infantile ;
- 3. Sensibiliser les hommes en matière de responsabilité paternelle, et ce, dans le cadre de la planification de la famille, de l'éducation des enfants et des travaux ménagers, en vue de partager les fonctions au profit du bien être de la famille ;
- 4. Prendre des mesures appropriées permettant d'identifier et éradiquer, les obstacles à l'intégration de la femme dans le processus de développement, en vue d'améliorer les conditions de la participation de la femme à la vie économique, sociale et culturelle du pays ;
- 5. Susciter et promouvoir des programmes de formation des femmes afin d'élever leur niveau de qualification en vue de permettre l'amélioration et la diversification de leur production ;
- 6. Vulgariser des technologies appropriées qui permettent aux femmes de mettre au point des nouveaux produits très compétitifs, et les aider dans la prospection des marchés pour l'écoulement de leurs produits;
- 7. Renforcer les programmes de formation et de vulgarisation agricoles au profit des femmes, afin d'accélérer l'accession à l'auto-suffisance alimentaire et de procurer des revenus monétaires aux ménages, à long terme ;
- 8. Inciter les femmes à participer aux activités communautaires et politiques ainsi qu'aux associations dont la vocation contribue à l'amélioration de la condition de la femme :
 - 9. Procéder à une très large diffusion des informations juridiques ainsi

qu'à la vulgarisation des lois, et revoir celles qui ont des répercussions négatives sur la condition de la femme ;

10. Mettre en place une structure permettant de poursuivre les travaux de recherche sur les conditions de la femme, ainsi que sur sa participation et son intégration dans le processus de développement économique et social.

V

8 ·	FECONDITE	ET)_LANIFICATION	DE	LA	AMILLE	00
8							8

Constatant le niveau de la fécondité particulièrement élevé à Madagascar, influant considérablement sur la croissance démographique du pays qui repose presque exclusivement sur l'accroissement naturel;

Reconnaissant que même si le volume actuel de la population de Madagascar, eu égard à la superficie du pays, ne pose pas de problèmes immédiats
alarmants, les incidences à moyen et à long termes du taux actuel d'accroissement de la population, inhérent à une natalité élevée, présentant néanmoins
une certaine acuité pour qu'il soit nécessaire de s'en préoccuper sans tarder ;

Constatant qu'un des plus sérieux obstacles à l'effort de développement est manifestement l'accroissement inquiétant du nombre d'enfants, produit d'une forte fécondité, venant chaque année grossir l'effectif de la population à charge; Reconnaissant l'importance capitale que représente la plus large diffusion des connaissances sur les effets néfastes de la fécondité trop élevée sur le bien être de la population en général et sur la santé maternelle et infantile en particulier ;

Reconnaissant que les pouvoirs publics doivent avoir pour priorité l'élaboration d'une politique démographque conçue d'une manière réaliste destinée à influencer sur les facteurs qui déterminent l'accroissement de la population, la fécondité en premier lieu ;

Se rendant compte que la résolution des différents problèmes liés à la forte fécondité implique nécessairement la réalisation de nombreuses actions multidirectionnelles ;

Reconnaissant que ces actions ne peuvent être efficaces que si elles sont menées dans le cadre d'un programme intégré de planification de la famille.

RECOMMANDE DE

- 1. Définir la planification de la famille comme étant l'accès à la maitrise de la fonction de reproduction et le droit individuel de la femme, de l'homme et du couple à n'appeler à la vie que des enfants désirés, mais qu'elle englobe également les méthodes curatives se préoccupant de la stérilité;
- 2. Mettre en place un programme national coordonné de planification de la famille, visant à rechercher une adéquation progressive entre la croissance démographique et la croissance économique ;

- 3. En raison de l'étroite corrélation existant entre le niveau de la mortalité infanto-juvénile et celui de la fécondité, axer ce programme de planification de la famille, entre autres, sur la protection de la santé maternelle et infantile;
- 4. Donner aux programmes un caractère éducatif, persuasif et non contraignant de manière à ce que la participation de la population soit intégralement assurée ;
- 5. Informer la population sur les relations existant entre la dynamique de la population et le développement et sur la nécessité de réaliser un équilibre entre les taux de croissance économique et démographique ;
- 6. Lancer une grande campagne d'information, afin de sensibiliser les couples sur les effets néfastes de la précocité ou du retardement de l'âge à la grossesse, de l'intervalle trop court entre les naissances et de la répétition excessive des grossesses sur la santé de la mère et de l'enfant ;
- 7. Intensifier et généraliser les mesures en matière d'Information/ Education/Communication (IEC), qui consiste essentiellement :
 - au recours aux médias pour éduquer le public concernant les problèmes démographiques et la planification de la famille ;
 - à la formation d'agents diffuseurs :
 - à l'amélioration de l'éducation en matière de population dans les programmes scolaires ;
 - à la préparation à la vie familiale offerte aux jeunes qui ne fréquentent pas l'école ;
 - à l'utilisation des médias populaires traditionnels afin de susciter une prise de conscience de la planification de la famille parmi le grand public ;
- 8. Incorporer l'éducation en matière de planification de la famille dans les programmes de formation destinée aux adultes et aux adolescents des deux sexes ;

- 9. Renforcer les activités de planification de la famille, faire en sorte que les services soient accessibles à l'ensemble de la population, notamment les couches les plus déshéritées des villes et les ruraux ;
- 10. Introduire la planification de la famille dans tous les services de santé materno-infantile des secteurs publics, para-publics et privés ;
- 11. Inciter les organisations non gouvernementales à initier des programmes de planification de la famille ;
- 12. Elargir la portée des services de planification de la famille en prenant appui sur d'autres activités de développement tels que l'éducation, la vulgarisation agricole, les coopératives, les organisations féminines, les projets nutrionnels, ainsi que d'autres programmes économiques, sociaux et communautaires.

VΙ

Considérant l'importance des facteurs "malnutrition", "péril fécal", "pollution de l'eau" et "insalubrité du milieu" dans la propagation et la recrudescence des maladies contagieuses, infectieuses et parasitaires, maladies meurtrières dans l'ile;

Constatant l'interaction entre la situation socio-économique et les niveaux de la mortalité et de la fécondité ;

Reconnaissant le poids d'une croissance démographique rapide sur les charges sociales de l'Etat, le début d'un chômage de spécialistes nationaux en santé malgré l'insuffisance et le déséquilibre en personnel médical ;

Reconnaissant l'effet négatif d'une famille de taille élevée sur les capacités financières des ménages en général, sur les possibilités de prise en charge d'une hospitalisation et des prestations de santé en particulier ;

Reconnaissant la nécessité d'orienter les comportement favorables à la régulation des naissances vers des programmes d'actions pouvant endiguer la mortalité maternelle et infantile élevée due aux naissances nombreuses et rapprochées ;

Constatant que le succès des programmes de planification de la famille en général et l'utilisation des méthodes contraceptives en particulier, reste fortement lié à un niveau d'instruction élevé et à un minimum de revenu ;

RECOMMANDE DE:

- 1. Vulgariser la définition de la santé comme étant un état complet de bien être physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité
- 2. Prendre des mesures urgentes afin d'améliorer le bien être de la population en général, la santé familiale en particulier, par la mise en coeuvre d'un programme de planification de la famille ;

- 3. Revoir les lois et dispositions relatives à la vente, à la publicité et à l'utilisation des méthodes contraceptives en particulier, et à la régulation des naissances en général;
- 4. Renforcer la mise en oeuvre de la politique "Santé pour tous d'ici l'an 2000 et tous pour la santé" plaçant ainsi la population comme étant un moyen et un objectif ;
- 5. Renforcer la participation de la population aux activités communautaires :
 - pour l'approvisionnement en médicaments (Pharmacie Communautaire) ;
 - pour la récupération nutritionnelle (Centre de récupération nutritionnelle) ;
 - pour le développement de l'hygiène du milieu.
- 6. Actualiser les textes règlementant la préservation de l'hygiène du milieu et veiller à leur mise en application ;
- 7. Intensifier l'éducation sanitaire basée sur la planification de la famille, l'hygiène du milieu et les maladies transmissibles ;
 - 8. Renforcer les mesures de contrôle de santé aux frontières.

VII

Constatant la répartition inégale de la population : concentration des densités au Centre, à l'Est et au Sud-Est et occupation faible des zones occidentales ;

Constatant la permanence des flux vers l'Ouest offrant des fortes potentialités agricoles ;

Constatant que l'exode rural constitue un facteur d'accélération de l'urbanisation trop rapide engendrant des problèmes économiques, sociaux et culturels ;

Reconnaissant les problèmes démo-économiques qui sont à l'origine de la plupart des migrations ;

Constatant les effets d'une psychose d'insécurité provoquant la mobilité de la population, voire une dépopulation de certaines régions agricoles ;

Constatant que l'insécurité foncière constitue un facteur de blocage à la fixation des migrants ;

Constatant l'échec des migrations organisées ou planifiées dans leur ensemble.

RECOMMANDE DE:

- 1. Favoriser les flux migratoires vers les zones ayant de fortes potentialités économiques ;
- 2. Renforcer les infrastructures de communication dans la partie occidentale du pays afin de canaliser les flux migratoires et encourager la tendance actuelle compte tenu des fortes potentialités existantes;
- 3. Orienter à l'aide de mesures incitatives, une partie de l'exode rural vers les espaces proches des pôles urbains où les conditions de rentabilité des activités rurales sont importantes ;
- 4. Poursuivre et renforcer, surtout dans les zones de départ, les types d'actions diffuses et/ou concentrées en vue d'une meilleure utilisation de toutes les potentialités et de maîtriser les migrations vers les grands centres urbains ;
- 5. Prendre des mesures incitant les initiatives privées dans les zones d'immigration urbaine et rurale ;
 - 6. Rétablir et maintenir la sécurité des biens et des personnes 🔋
- 7. Examiner le problème foncier dans son ensemble villageois et non ponctuellement à chaque installation de nouveaux migrants et mettre en place les "règles du jeu" précises quant à l'appropriation des terres domaniales tout en informant la population sur ses droits, ses devoirs et ses obligations vis à vis de la législation foncière ;

- 8. Promouvoir les migrations spontanées en rendant possible l'installation définitive et autonome des nouveaux migrants par la mise en place dans les zones d'arrivée, notamment dans les noyaux de peuplement, des infrastructures pouvant offrir des facilités de vie sociale et économique ainsi que de loisirs ;
- 9. Localiser les activités de vulgarisation et les supports économiques (marché, infrastructures d'acceuil, de communication, de crédits ...) en fonction des flux migratoires et de la densité de la population.

VIII

=		
•	\ .	8
ě	_/OPULATION, _/) ESSOURCES _//ATURELLES,	8
ŝ		
8	INVIRONNEMENT ET /)EVELOPPEMENT	_
	₹ NVIRONNEMENT ET)EVELOPPEMENT	8
		6

Constatant que l'homme est au centre de la dégradation de l'environnement en tant qu'auteur et victime ;

Reconnaissant la nécessité et l'urgence d'enrayer la spirale de dégradation en reconciliant la population avec son environnement ;

Constatant que la poussée démographique des dernières décennies a accentué la pression sur les terres forestières pour satisfaire les besoins de survie de la population ; Notant que les ressources forestières ont été mises à profit comme source de combustibles ligneux, de matériaux de construction, de biens et de produits de première nécessité pour les communautés non seulement rurales mais aussi urbaines;

Reconnaissant que toutes les mesures à préconiser ne peuvent être efficaces sans l'adhésion totale et effective de la population fondée sur une prise de conscience des problèmes de la sauvegarde de l'environnement par tout un chacun ;

Reconnaissant que le développement durable doit être ce processus dynamique d'utilisation rationnelle des ressources qui, non seulement, répondra aux besoins actuels, mais permet aussi de garantir leur pérennité en vue d'assurer l'avenir des générations futures.

RECOMMANDE DE :

- 1. Prendre des mesures visant à estomper tout système conduisant à un gaspillage, par des mesures de compensation/substitution, fondées sur l'utilisation rationnelle de l'espace en général, et sur l'impératif de la conservation des ressources en particulier;
- 2. Promouvoir l'utilisation à grande échelle de l'énergie alternative produite localement ;
- 3. Prendre des mesures conséquentes quant à la disparition progressive des forêts naturelles, de la dégradation des prairies, de la baisse de fertilité des sols, qui, non seulement minerait le développement économique mais aussi menacerait la stabilité sociale et politique du pays;

- 4. Intensifier davantage les recherches sur les interactions entre la population, les ressources naturelles et l'environnement, et veiller à ce que les projets de développement intégré comportent un volet recherche-action. Ces programmes de recherches doivent être arrêtés en fonction des problèmes et des préoccupations de la population et les résultats obtenus vulgarisés pour les besoins du développement;
- 5. Prendre des mesures strictes visant à protéger la zone économique exclusive d'une part, et contre les déversements des déchets d'autre part ;
- 6. Veiller au respect des règlementations en vigueur concernant la patrimoine naturel ;
- 7. Valoriser rationnellement les ressources humaines, promouvoir une exploitation durable et une gestion rationnelle du patrimoine de biodiversité;
- 8. Veiller à ce que l'ensemble de la population parvienne à une meilleure gestion du cadre de vie urbain en mettant en oeuvre une politique d'urbanisme appropriée, en améliorant l'habitat, les réseaux d'assainissement, la collecte et l'élimination des déchets ...

ΙX

 Constatant l'état nutritionnel déficitaire de la population fortement lié au déséquilibre entre le taux de croissance de la population et celui de la production, au faible revenu des ménages, ainsi qu'aux habitudes alimentaires ;

Considérant l'importance de la sécurité alimentaire dans l'amélioration de l'état sanitaire de la population ;

Constatant l'état des infrastructures qui entrave les échanges et la circulation des hommes et des produits.

RECOMMANDE DE

- 1. Améliorer l'état nutritionnel de la population afin de réduire la morbidité et la mortalité et en vue d'élever la productivité des travailleurs ;
- 2. Mettre en place les infrastructures de contrôle des denrées alimentaires en vue d'avoir des produits de qualité et encourager la création d'association de consommateurs ;
- 3. Généraliser, intensifier et appuyer les actions de type EFEN (Equipe Féminine d'Education Nutritionnelle) :
- 4. Développer et encourager la production animale en vue d'améliorer l'apport en protéine dans l'alimentation des malgaches ;

- 5. Intégrer l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire dans le programmes scolaires tout en assurant la formation des éducateurs en la matière ;
- 6. Réhabiliter l'enseignement agricole en assurant une formation axée sur l'esprit d'entreprise et revaloriser les travaux agricoles ;
 - 7. Assurer une assistance matérielle et financière après la formation ;
- 8. Etendre les activités du département chargé de la Sécurité Alimentaire à toutes les denrées alimentaires :
- 9. Inciter les collectivités à constituer des greniers communautaires et leur donner des cours d'apprentissage de technique de préservation et de conservation des produits alimentaires ;
- 10. Favoriser le développement de PME et PMI dans le secteur agro-alimentaire en milieu rural et dans les centres urbains secondaires ;
- 11. Susciter l'esprit de compétition à travers les foires régionales qui servent d'émulation paysanne et d'occasions de loisirs ;
- 12. Assurer l'approvisionnement et l'accès du monde rural aux semences sélectionnées, aux fertilisants et autres facteurs de production, ainsi qu'aux produits d'appel permettant de stimuler la production;
- 13. Réhabiliter et créer les infrastructures de communication nécessaires assurant une meilleure circulation des hommes et des produits.

:
_/)OPULATION, /-/ABITAT ET _/)LANIFICATION
:
DU / OGEMENT

Constatant la priorité accordée aux questions d'habitat et de logement dans le plan de développement 1986 - 1990 ;

Constatant la détérioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population, à la suite de la dégradation des conditions de logement en général et de la prolifération des constructions anarchiques en milieu urbain en particulier ;

Constatant le coût élevé du logement, l'absence de prêts favorables et d'une fiscalité incitative au profit des ménages désireux de construire leur propre habitation ;

Constatant l'aggravation du déséquilibre entre l'offre et la demande en matière de logement du fait de la croissance rapide de la population, de l'augmentation du coût de construction et de la diminution du pouvoir d'achat des ménages ;

Constatant la dégradation de l'environnement par usage abusif des matériaux d'origine végétale pour la construction de logements précaires.

RECOMMANDE DE:

1. Définir le rôle des agents qui interviennent dans l'amélioration des conditions d'habitation, à savoir : l'Etat, les Collectivités Décentralisées et la Population.

a) - Rôle de l'Etat

- Elaboration d'une politique nationale d'urbanisation, suivi et contrôle de son application ;
- Mise en place des infrastructures sociales et d'assainissement ;
- Mise en place des conditions favorables à une participation massive de la population à la promotion de l'habitat ;

b) - Rôle des Collectivités Décentralisées

- Prise en charge de la gestion et de l'entretien des équipements collectifs ;
- Mise au point et contrôle des plans d'urbanisme afin d'éviter l'extension anarchique des quartiers. Compte tenu de la croissance urbaine, ces plans devraient dépasser les limites administratives actuelles.

c) - Rôle de la Population

La population est le principal producteur de logements. Par population, il faut entendre : les ménages, les entreprises privées et les sociétés immobilières.

- 2. Eduquer la population sur les relations entre l'habitat et le bien être, afin qu'elle puisse peu à peu contribuer à l'amélioration de la qualité de l'habitat et de l'environnement;
- 3. En vue de la mobilisation massive de la population pour la production de logements, il convient de :
 - a) Encourager les constructions individuelles, en facilitant l'accès au crédit bancaire à des taux favorables et en mettant en vigueur un régime fiscal incitatif dans le secteur batiment ;
 - b) Inciter les détenteurs de capitaux à investir dans l'immobilier ;
 - c) Susciter la concurrence dans le domaine de la promotion immobilière pour rendre les prix des loyers plus compétitifs.
- 4. Inciter les employeurs (privés et organismes étatiques) à construire des logements pour leur personnel par des mesures spéciales en faveur du logement (Maison de fonction ; Prêt à long terme ; Location-Vente ...) ;
- 5. Simplifier et accélérer les formalités d'octroi de permis de construire et adapter les normes de construction aux moyens et au mode de vie de la population;
 - 6. Réduire autant que possible les frais et les formalités d'acquisition de terrains pour les promoteurs et les ménages ;
- 7. Promouvoir et vulgariser les recherches en matière de production des matériaux de construction d'origine minérale afin de permettre à la population de construire des logements plus durables et de protéger l'environnement.

Constatant le déséquilibre notoire entre l'offre et la demande d'emplois engendré par les problèmes économiques actuels et la croissance démographique rapide ;

Considérant l'importance du chômage qui frappe une grande partie de la population active, notamment les jeunes diplômés ;

Reconnaissant que la promotion des PME et PMI peut contribuer à la réduction du chômage ;

Constatant que les difficultés d'accès à la terre et les conditions de vie difficiles en zone rurale occasionnent des déplacements massifs de ruraux vers les villes venant ainsi gonfler le nombre de chômeurs dans les centres urbains;

Considérant que la multiplication des activités du secteur informel est signe d'un chômage déguisé et indique l'effort déployé par la population pour faire face à une conjoncture difficile ;

Constatant l'ampleur du phénomène sous-emploi et la situation précaire et aléatoire de certaines catégories d'emploi ;

Considérant le rôle fondamental que joue l'enseignement et la formation professionnelle dans le processus de développement et la demande d'emplois ;

RECOMMANDE DE:

- 1). Considérer l'emploi comme un droit fondamental et une obligation pour chaque citoyen en âge de travailler ;
- 2. Encourager les jeunes diplômés à s'installer à leur propre compte en créant les conditions favorables, notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de crédit ;
 - 3. Promouvoir la création des PME et PMI, grandes créatrices d'emplois ;
- 4. Veiller à l'application des critères d'octroi d'agréments aux régimes préférenciels, en donnant la priorité aux unités de production à forte intensité de main-d'oeuvre ;
- 5. Réduire la mobilité de la population active rurale par des mesures visant à la facilité d'accès à la terre, à la diversification de l'agriculture et de l'élevage, à la mise en place d'un crédit agricole efficace et à la mise à la disposition des ruraux les produits d'appel nécessaires à l'amélioration de leur condition de vie ;
- 6. Aider les producteurs locaux à l'écoulement de leurs produits sur les marchés nationaux et internationaux ;

- 7. Valoriser les activités du secteur informel par diverses mesures d'accompagnement (prêt bancaire, formation, ...), afin que ce secteur puisse devenir viable et générateur d'emplois ;
- 8. Assurer la sécurité dans l'emploi, définir le rôle exact du travailleur et développer en lui le sens de la responsabilité ;
- 9. Favoriser un véritable marché de l'emploi facilement accessible tant aux demandeurs d'emplois qu'aux employeurs ;
- 10. Adapter l'enseignement et la formation professionnelle aux conditions socio-économiques, démographiques et culturelles du pays ;
- 11. Améliorer le système de collecte, de traitement et d'analyse d'informations sur la main-d'oeuvre et l'emploi en vue d'estimer les potentialités en ressources humaines et de mieux planifier l'emploi et les investissements.

XII

0	,)	.)			
2	_/ ⁾ OPULATION,	LANIFICAT	ION 7	MUUSURTRILE	•
•			<u></u>	100011010010	á
8	ET	EVELOPPEMENT	DES	PME - PMI	8
				*	

Reconnaissant le rôle que joue la population en tant que catalyseur, et bénéficiaire principal du développement industriel ;

Constatant la dégradation des conditions de vie de la grande majorité de la population, caractérisée notamment par la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages et par l'absence de l'épargne entrainant respectivement une étroitesse du marché local et une réduction notable des investissements ;

Constatant que la pédagogie traditionnelle et le contenu éducatif de l'enseignement actuel ne sont pas parvenus à libérer l'esprit d'entreprise, d'innovation et de réalisation ;

Constatant l'insécurité en matière d'investissement engendré par l'imprecision des règles du jeu relatives à la politique d'industrialisation, créant ainsi un climat de méfiance et d'instabilité;

Constatant que les secteurs informel et artisanal arrivent à satisfaire en partie les besoins en produits manufacturés de la grande masse de la population ;

Conscient de la nécessité urgente de la mise en place du tissu industriel du pays par le promotion des PME et PMI.

RECOMMANDE DE

- 1. Améliorer les conditions de vie de la population afin d'élargir le marché local et favoriser l'épargne nécessaire à une relance des investissements privés ;
- 2. Promouvoir l'enseignement technique et renforcer la formation professionnelle en vue de former des techniciens directement opérationnels ;

- 3. Intégrer dans les programmes scolaires et de formation professionnelle les matières permettant le développement de l'esprit de créativité, et susciter auprès des jeunes le goût du risque et l'esprit d'initiative ;
- 4. Inciter la population à investir dans le secteur industriel en rendant claires les règles du jeu, en réduisant au maximum les formalités administratives et en donnant aux promoteurs l'assurance nécessaire dans la protection de leur entreprise ;
- 5. Veiller à ce que le Code des Investissements évolue dans un sens plus incitatif et sécurisant pour tout opérateur ;
- 6. Mettre en place différents crédits et en faciliter l'accès à toute personne désirant s'installer à son propre compte ;
- 7. Valoriser et améliorer la prestation des petits entrepreneurs et artisans, par le biais d'une programme de formation en technique industriel et en technique de gestion ;
- 8. Renforcer et coordonner les structures d'appui, de conseil et de coordination qui veille à la rationalisation et à la restructuration du secteur industriel et à la protection des PME et PMI naissantes;
- 9. Prendre des mesures protectionnistes sélectives de manière à ce que les consommateurs ne rencontrent pas de problèmes de ravitaillement et que les PME et PMI en expansion soient protégées.

XIII

0) _{OPULATION E}	T	_/) eve	ELOPPEMENT	DE	LA	0
0	∠ ULTURE	ET	DES	∠ oisirs			***

Considérant que la définition de la culture reste encore à départager ;

Constatant que la culture d'une nation n'est ni la culture d'une classe dominante, ni l'addition de la culture spécifique de chaque groupe social ;

Reconnaissant que la culture et les loisirs, y compris les sports, sont des besoins fondamentaux et contribuent largement à l'épanouissement de l'individu et de l'ensemble de la population ;

Reconnaissant que les activités culturelles et de loisirs, constituent le meilleur produit d'appel pour une mobilisation massive de la population en faveur du développement;

Constatant l'existence, voire l'omniprésence de certains courants voulant définir la culture comme étant synonyme de coutumes, traditions et vestiges du passé, qui n'en sont que des éléments, ignorant ainsi son aspect dynamique et les rapports universels; Constatant que la mauvaise condition de vie empêche la population à s'adonner plainement à des activités culturelles et de loisirs ;

Constatant qu'un pland'urbanisme incontrôlé aggravé par l'accroissement rapide de la population urbaine a entraîné l'effacement de certains espaces ;

Constatant que les vacances et voyages contribuent et favorisent l'enrichissement et les échanges culturels dans tout pays.

RECOMMANDE DE

- 1. Définir la culture comme l'ensemble des connaissance acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût et le jugement déterminant les attitudes, les valeurs et les comportements dans une société;
- 2. Créer, aussi bien en milieu urbain que rural, les infrastructures nécessaires et les conditions favorables à l'accès de la population aux activités culturelles et de loisirs en tant que besoins fondamentaux pouvant assurer son épanouissement ;
- 3. Déployer le maximum d'effort en vue de mettre à la disposition de la population les activités culturelles et de loisirs en tant que support fondamental du développement;
- 4. Encourager les échanges oulturels car la culture évolue avec le temps, quel que soit l'espace national. Elle est dynamique et non figée ou de nature passéiste, et doit contribuer à la créativité;

- 6. Créer les espaces utiles à l'épanouissement de l'enfance dans le milieu urbain ;
- 7. Relancer les activités récréatives de l'enfance tout en insistant particulièrement sur les colonies de vacances à travers toutes les organisations existantes ;
- 8. Multiplier les foires régionales des jeunes (milieux urbain et rural).